



Les Martres-de-Veyre  
naturellement vôtre  
Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260520-DB\_2026\_05\_08-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/05/2026

**PRESENTS :** Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Cathy LAURENT - Sébastien TERME - Régine ALBERICI - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** Lucie DÉQUESNES (procuration à Elise CHANTOING) - Julien Edouard RANC (procuration à Gautier MEUNIER) - Noémie DUFRECHOU (procuration à Mickaël MORIN).

**ABSENTS :** -

Roxanne CHANAT a été désignée secrétaire.

N° 2026-05-08

CM du 20 mai 2026

Objet : désignation du correspondant communal "défense" (CORDEF)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du Ministère de la Défense, en date du 29 avril 2026, relative à la désignation d'un correspondant défense au sein des conseils municipaux ;

Considérant l'intérêt de maintenir un lien privilégié entre les forces armées, l'État et la population ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil ;

Considérant qu'il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote à main levée ;

**Considérant les candidatures proposées, et les nombres de voix recueillies :**

- Monsieur Julien RANC : 21 voix

- Monsieur Pascal BARTHELEMY : 6 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- de désigner Monsieur RANC Julien, en qualité de correspondant communal défense.

- de dire que le correspondant défense a vocation à être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'État pour les questions relatives à la défense, à la mémoire, à la citoyenneté et au devoir de mémoire.

- de charger Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 21 mai 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,  
Damien HEYRAUD

Le secrétaire de séance,

Roxanne CHANAT

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le



ID : 063-216302141-20260520-DB\_2026\_05\_08-DE